

SERVICE PUBLIC FEDERAL SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA  
CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

**Direction des Soins de Santé primaires et Gestion de  
crise**

**Déclaration concernant une prestation de service en Belgique par un praticien de l'art dentaire conformément à la section 3 du chapitre VI BIS de l'A.R. n° 78 du 10 novembre 1967.**

Le/la soussigné(e) **Nom** : ..... **Prénom** : .....

**né(e) le** ..... / ..... / 19..... à ..... **de nationalité** ..... (1)

**domicilié(e) Rue/Av.** : ..... **N°** : .....

**Code Postal** : ..... **Localité** : .....

(2) déclare se rendre (vu l'urgence), s'être rendu(e) le ..... / ..... / ..... (3)

à l'adresse suivante : .....

afin d'y exercer temporairement en sa qualité de praticien de l'art dentaire.

(4) Nature de la prestation : .....

Durée de la prestation : du ..... au ..... inclus

Une attestation certifiant que le/la soussigné(e) possède la qualité de praticien de l'art dentaire et exerce légalement cette activité en ..... (5)

Le/la soussigné(e) déclare assurer la continuité des soins en Belgique de la façon suivante :

.....

(date, signature et cachet du praticien)

- 
1. Veuillez joindre un certificat récent de nationalité
  2. Barrez les mentions inutiles
  3. Date de début de la prestation de service
  4. Expliquez brièvement
  5. Etat membre dans lequel le praticien est enregistré - attestation en annexe
-

# ATTESTATION

(1) Il est certifié par la présente que

.....

né(e) le ..... / ..... /19..... à .....

possède la qualité de praticien de l'art dentaire et exerce légalement cette activité en

(2) .....

(3) Date, signature et cachet de l'autorité compétente

---

1. nom et prénom

2. état membre dans lequel le praticien est enregistré

3. par autorité compétente, il faut entendre l'autorité désignée par l'état membre d'origine, conformément à l'article 56 de la Directive 2005/36/CE du 7 septembre 2005.